

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 NOVEMBRE 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 2 NOVEMBRE 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que ainsi que madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

En guise de mot d'ouverture, monsieur le maire Belvedere, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur le maire Belvedere présente les dix (10) jeunes qui feront partie du premier comité consultatif jeunesse de la Ville de Pointe-Claire.

Monsieur le maire Belvedere fait état de la situation concernant l'entreposage illégal de BPC, il mentionne la fermeture temporaire de la passerelle au-dessus de l'autoroute 20 au boulevard des Sources et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour les cérémonies du Jour du Souvenir.

2018-761 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 10.15 (Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la subdivision d'un lot, à la démolition du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment mixte au 253, 261-265, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore) ;
- Reporter, à la séance régulière du mois de décembre 2018, le sujet inscrit à l'item 20.04 (Déposer le registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité et tout autre avantage excédent 200 \$ ayant été reçu par un membre du conseil lors de la période se terminant le 5 novembre 2018) ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 20.17 (Approuver le plan d'action municipal 2018 pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et autoriser les objectifs 2018 au Comité accessibilité) ;
- Modification au sujet inscrit à l'item 30.04 afin d'y ajouter « et « Simo management » et un montant de 6 795,02 \$, taxes incluses. » ;
- Retrait au sujet inscrit à l'item 30.27 (Approuver une dépense au montant total de 200 000 \$, pour une période de deux (2) ans, pour des travaux répétitifs ou imprévisibles de câblages informatiques, incluant les pièces et accessoires) ;

- Ajout du sujet suivant sous l’item « varia » :

60.01 Autorisation de participation au « Annual MESS Dinner » organisé par « the Royal Montreal Regiment ».

2018-762 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2768-6

Se tient une séance de consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2768-6 - Règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d’urbanisme de la Ville de Pointe-Claire), afin de permettre un coefficient d’occupation du sol (COS) maximal de 2,0 et un taux d’implantation maximal de 35% sur les propriétés situées au coin sud-est de l’avenue Delmar et du boulevard Hymus.

Aucune question n’est adressée aux membres du conseil concernant ce projet de règlement.

2018-763 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2775-51

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-51 - Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, pour permettre dans la zone résidentielle Re41, un coefficient d’occupation du sol (COS) maximal de 2,0, un taux d’implantation maximal de 35% et la construction de bâtiments résidentiels de classe B (habitations bi familiales, tri familiales et quadruplex) et de bâtiments résidentiels multifamiliaux de type maisons de ville (coin sud-est de l’avenue Delmar et du boulevard Hymus).

Les questions suivantes sont adressées aux membres du conseil concernant le projet de règlement :

- *Madame Genny Gomes pose une question au conseil en ce qui concerne le coefficient d’occupation du sol (COS) ainsi que l’augmentation du taux d’implantation (maison de villes) ;*
- *Madame Genny Gomes pose une question au conseil en ce qui concerne la zone Ra56 à savoir pourquoi elle n’est pas considérée, comme étant contigue ;*
- *Madame Genny Gomes mentionne également la « pause » sur les nouveaux projets ;*
- *Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, répond aux questions et commentaire de madame Genny Gomes.*

2018-764 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU 11 SEPTEMBRE 2018 ET DU 2 OCTOBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2018 ;

D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018, avec la modification suivante à la résolution 2018-698, en y ajoutant l'alinéa suivant :

« De prévoir que, malgré l'interdiction mentionnée à l'alinéa précédent, celle-ci peut être levée sur délivrance de tout permis relatif à la réalisation d'un usage public (église et centre communautaire) dans la zone Re20. »

2018-765 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 SEPTEMBRE 2018 (AJOURNÉE AU 2 OCTOBRE 2018) ET DU 16 OCTOBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des séances extraordinaires du 26 septembre 2018 (ajournée au 2 octobre 2018) et du 16 octobre 2018.

2018-766 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

Dépôt de la version française et anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall tenue le 18 septembre 2018.

2018-767 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

Dépôt de la version française et de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire tenue le 19 septembre 2018.

2018-768 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 4 septembre 2018.

2018-769 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Donna Cameron :

- Pourquoi le retrait de l'item 10.15 de l'ordre du jour ;
- La période moratoire de six (6) mois sur les nouveaux projets ;
- Qu'elle est la définition de « nouveau projet ».

Monsieur Claude Arsenault :

- Comment distinguer les « nouveaux projets » ;
- Pourquoi au mois d'août il a été mentionné qu'il n'y aurait pas de nouveau projet au coin de l'avenue Cartier et du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore ;
- Est-ce qu'il y a vraiment un moratoire applicable dans le secteur du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore (entre l'avenue Cartier et l'avenue Lanthier).

Madame Francine Raymond :

- Items 10.10 et 10.11.

Monsieur Charles Desrochers :

- Pourquoi les séances du comité consultatif d'urbanisme ne sont-elles pas publiques ;
- Pourquoi le retrait de l'item 10.15 de l'ordre du jour ;
- Quel est le lien entre l'étude sur le stationnement dans le Village et l'item 10.09 ;
- Item 30.02.

Monsieur Steve Cascioli :

- Item 20.14 : Remerci les membres du conseil pour le don fait à Lindsay Place.

Monsieur Stéphane Licari :

- Pourquoi une tierce personne fût engagée par la Ville, quel est son mandat et quelles sont ses compétences.

Monsieur Tim Thomas :

- Est-ce que nous pouvons prolonger la période moratoire prévue de six (6) mois dans le Village.

Madame Noya Golan :

- Remercie les membres du conseil pour prendre connaissance du problème ;
- Problématique de stationnement sur l'avenue Eastview.

Madame Geneviève Lussier :

- Items 10.05 à 10.08 et 30.16 ;
- Développement pour le poste de police ;
- Moratoire autour du Centre de la Ville.

Madame Jenny Parsons :

- Nouveaux panneaux de circulation sur les avenues Alston et Sedgfield ;
- Les lumières de circulation sur Hymus.

Madame Johanna Klove :

- Installation de poubelles/recyclage sur l'avenue Inglewood.

Monsieur Normand Lapointe :

- Items 10.16 et 10.17.

Monsieur Peter Ascoli :

- Nouvelles limites de vitesses sur les rues résidentielles et sur les boulevards.

Monsieur Marcel Montpetit :

- Remercie les membres du conseil pour le don fait au « Chevaliers de Colomb ».

Monsieur Keith Kelly :

- Qu'est-ce qui arrive avec la piste cyclable entre l'avenue Alston et l'avenue Stillview.

2018-770

RETRAIT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DE FAÇON À PRÉCISER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA RÉALISATION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL D'INSERTION DANS LES ZONES RE10A ET RE10B (SECTEUR D'INSERTION AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS ET CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE retirer le règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire de façon à préciser certaines normes applicables à la réalisation d'un projet résidentiel d'insertion dans les zones Re10a et Re10b (secteur d'insertion avenue de la Baie-de-Valois et chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore).

2018-771

RETRAIT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 (PLAN D'URBANISME) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE (PROJET D'INSERTION – CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE / AVENUE DE LA BAIE DE VALOIS)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE retirer le règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) de la Ville de Pointe-Claire (projet d'insertion – chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore / avenue de la Baie-de-Valois).

2018-772

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2019, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-139-12087.

2018-773 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR PERMETTRE DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE RE41, UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) MAXIMAL DE 2,0, UN TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAL DE 35% ET LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS DE CLASSE B (HABITATIONS BI FAMILIALES, TRI FAMILIALES ET QUADRUPLEX) ET DE BÂTIMENTS RÉSIDEN­TIELS MULTIFAMILIAUX DE TYPE MAISONS DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, pour permettre dans la zone résidentielle Re41, un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 2,0, un taux d'implantation maximal de 35% et la construction de bâtiments résidentiels de classe B (habitations bi familiales, tri familiales et quadruplex) et de bâtiments résidentiels multifamiliaux de type maisons de ville, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11943.

2018-774 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 (PLAN D'URBANISME) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN D'Y PRÉCISER L'UTILISATION DE L'ESPACE VERT SIS AU CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) de la Ville de Pointe-Claire afin d'y préciser l'utilisation de l'espace vert sis au côté nord de l'avenue John-Fisher.

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-775 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 (PLAN D'URBANISME) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AFIN D'Y PRÉCISER L'UTILISATION DE L'ESPACE VERT SIS AU CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2768 (Plan d'urbanisme) de la Ville de Pointe-Claire afin d'y préciser l'utilisation de l'espace vert sis au côté nord de l'avenue John-Fisher, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11952.

2018-776 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AU TERRITOIRE DES ZONES Pa38 ET Rc17 (CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER) ET AUX USAGES DEVANT Y ÊTRE AUTORISÉS (PARCS ET TERRAINS DE JEUX)

Madame la conseillère Thorstad-Cullen présente un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux)

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-777 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AU TERRITOIRE DES ZONES Pa38 ET Rc17 (CÔTÉ NORD DE L'AVENUE JOHN-FISHER) ET AUX USAGES DEVANT Y ÊTRE AUTORISÉS (PARCS ET TERRAINS DE JEUX)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au territoire des zones Pa38 et Rc17 (côté nord de l'avenue John-Fisher) et aux usages devant y être autorisés (parcs et terrains de jeux), dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-11957.

2018-778 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE SUR LA CIRCULATION EN CE QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT DANS CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT OUVERTS AU PUBLIC

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2565 de la Ville de Pointe-Claire sur la circulation en ce qui concerne le stationnement dans certains parcs de stationnement ouverts au public.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-779 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UN USAGE PUBLIC (ÉGLISE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE) DANS LA ZONE Re20

Monsieur le conseiller Bissonnette présente un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre un usage public (église et centre communautaire) dans la zone Re20.

Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-780 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UN USAGE PUBLIC (ÉGLISE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE) DANS LA ZONE Re20

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre un usage public (église et centre communautaire) dans la zone Re20, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 18-613-12214.

2018-781 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UNE SÉPARATION COUPE-FEU ENTRE LES LOCAUX D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL MULTI-OCCUPANTS

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement de Construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre une séparation coupe-feu entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants.

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-782 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE UNE SÉPARATION COUPE-FEU ENTRE LES LOCAUX D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL MULTI-OCCUPANTS

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Construction PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre au 2555, boulevard des Sources, une séparation coupe-feu au lieu d'un mur de blocs de béton, entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au document annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 18-612-12216.

2018-783 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

Monsieur le conseiller Stork présente un règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.

Monsieur le conseiller Stork donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-784 APPROBATION – PIIA – 253, 261-265, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

Le sujet relatif à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la subdivision d'un lot, à la démolition du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment mixte au 253, 261-265, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2018-785 APPROBATION – PIIA – 64, AVENUE PRINCE-EDWARD

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 23 mars, le 17 juin et les 3 et 5 juillet 2018 :

- Échantillons_Siding_2018-07-03 ;
- Élévation arrière et latérale droite_modif v1_2018-06-17 ;
- Élévation avant et latérale gauche_modif v1_2018-06-17 ;
- FORMULAIRE ÉMISSION PERMIS_64Prince-Edward_23-03-2018 ;
- NoteUrbanisme_64Prince-Edward_Évaluation des arbres_05-07-2018 ;
- Plan implantation modif v1_2018-06-17.

et ce, relativement à la démolition du bâtiment existant et la construction d'une nouvelle maison unifamiliale face à l'avenue Belmont au 64, avenue Prince-Edward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 000,00 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-786 APPROBATION – PIIA – 38, AVENUE QUEEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 15 août 2018 :

- MBG_18-0023_Daniel AUBIN_renovation résidence_version 4_2018-08-15.

et ce, relativement à la démolition du rez-de-chaussée et du deuxième étage de la maison existante et à la construction d'une nouvelle structure de deux étages sur les fondations existantes au 38, avenue Queen ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-787 APPROBATION – PIIA – 163, AVENUE WINDWARD

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le
21 août et le 4 septembre 2018 :

- Plans complets_2018-09-04 ;
- Porte extérieure Bleu_2018-08-21.

et ce, relativement à des rénovations extérieures à la maison existante
au 163, avenue Windward, ceux-ci étant conformes aux critères et aux
objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation
et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux
relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12)
mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du
permis, une garantie financière au montant de 2 000,00 \$ auprès du
Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront
exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce,
à l'intérieur du délai prescrit.

2018-788 APPROBATION – PIIA – 17, AVENUE HORNELL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le
28 août 2018 :

- Proposition_2018-08-28.

et ce, relativement à l'élargissement et à la rénovation de l'entrée
charretière, au remplacement du sentier et à la réduction de la taille du
palier et des escaliers au 17, avenue Hornell ceux-ci étant conformes
aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les
plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux
relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12)
mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du
permis, une garantie financière au montant de 2 000,00 \$ auprès du
Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront
exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce,
à l'intérieur du délai prescrit.

2018-789 APPROBATION – PIIA – 117-131, AVENUE MASON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver le document suivant :

- Maisons Prima_Extrait du document CCU_2018-10-01 (3pp).

et ce, relativement à l'addition d'une mezzanine et d'une lucarne au
pan de toit arrière de quatre (4) maisons de ville, faisant partie d'une
rangée de huit (8) maisons de ville, au 117-131, avenue Mason, en
complément aux plans PIIA déjà approuvés pour ce projet, par
résolution 2018-289; ceux-ci étant conformes aux critères et aux
objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation
et d'intégration architecturale.

2018-790 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 100A, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l’immeuble situé au 100A, boulevard Hymus, afin d’y permettre une aire d’entreposage extérieure de 9,14 m X 9,75 m (30 pi X 32 pi) dans la marge latérale est, là où les aires d’entreposage extérieures sont permises uniquement dans la marge arrière.

2018-791 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2345, BOULEVARD DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l’immeuble situé au 2345, boulevard des Sources, afin d’y permettre :

- L’installation de quatre (4) enseignes directionnelles d’une superficie comprise entre 1,5 m² (16,1 pi²) et 1,8 m² (19,4 pi²) plutôt que la superficie maximale permise de 0,5 m² (5,4 pi²) ; et
- L’installation d’une seconde enseigne murale indiquant le logo Bombardier sur la façade le long du chemin de l’Aviation.

Monsieur Farrugia adresse des questions au conseil en ce qui concerne les sujets inscrits à l’item 20.10 et à l’item 30.03 de l’ordre du jour de la présente séance.

2018-792 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 393, AVENUE SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D’octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l’immeuble situé au 393, avenue Saint-Louis, afin d’y permettre une allée de circulation à sens unique d’une largeur de 3,5 m (11,6 pi) plutôt que la largeur minimale requise de 4,5 m (14,8 pi).

2018-793 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE 2018 AU 19 OCTOBRE 2018 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE 2018 AU 19 OCTOBRE 2018

La liste des amendements budgétaires pour la période du 15 septembre 2018 au 19 octobre 2018 et le registre des chèques pour la période du 15 septembre 2018 au 19 octobre 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2018-794 DÉPÔT – ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE L’ÉTAT PRÉVISIONNEL

L’état comparatif des activités financières au 30 septembre 2018, ainsi que l’état prévisionnel au 30 septembre 2018 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2018-795 DÉPÔT – DÉCLARATIONS D’INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le greffier fait état du dépôt des déclarations d’intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, suite à l’élection du 5 novembre 2017, et les membres du conseil en prennent acte.

2018-796 DÉPÔT – REGISTRE FAISANT ÉTAT DE TOUT DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET TOUT AUTRE AVANTAGE EXCÉDENT 200 \$ AYANT ÉTÉ REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL LORS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 NOVEMBRE 2018

Le sujet relatif au dépôt du registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité et tout autre avantage excédent 200 \$ ayant été reçu par un membre du conseil lors de la période se terminant le 5 novembre 2018, est retiré de l'ordre du jour a été reporté.

2018-797 ADOPTION – POLITIQUE MODIFIÉE RELATIVEMENT AUX BANCS COMMÉMORATIFS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter une politique modifiée relativement aux bancs commémoratifs de la Ville de Pointe-Claire.

2018-798 DÉSIGNATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif jeunesse pour une période d'un an :

- Katherine Dulong ;
- Sebastien Jankowski ;
- Christophe Kélada ;
- Patrick Martel-Eastmond ;
- Annah-Bénédicte Mbongo ;
- Kristin Ray ;
- Mark Siou ;
- Madeline Sparkes ;
- Vanessa Vincent ;
- Jane Weber.

DE nommer madame la conseillère Stainforth, à titre de représentante du conseil, sans droit de vote ;

DE nommer madame Shelley Haynes, responsable - Activités récréatives - Programmes jeunesse, à titre de secrétaire, sans droit de vote ;

DE prendre acte que le représentant scolaire sera monsieur Mario Barrette, directeur des services à la communauté, Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

2018-799 REMERCIEMENTS – MEMBRES SORTANTS DU « CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE remercier les personnes suivantes, à titre de membres sortants du « Club aquatique de Pointe-Claire Inc. » :

- M. Dan Cregan, pour la période du 3 février 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- M. Tom McKenzie, pour la période du 3 février 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- M. Wayne James Dover, pour la période du 3 février 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

pour leurs excellents travaux et leur contribution à promouvoir les sports aquatiques dans notre communauté.

2018-800 DÉSIGNATION – MEMBRES DU « CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE nommer madame Julie-Ann Leblanc à titre de membre du conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire pour un terme de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DE nommer monsieur Matthew Grillo à titre membre du conseil d'administration du « Club aquatique de Pointe-Claire Inc. » pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DE renouveler les mandats de :

- Monsieur Carmine Pontillo, pour une période de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Monsieur Adrian Thomas, pour une période de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Monsieur Rob Geller, pour une période de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Monsieur Greg Bielby, pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Monsieur Shaun McGrath, pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ; et
- Madame Beth Hazel, pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-801 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – CHACUN DES COMITÉS SOCIAUX DES ÉDIFICES L'ESTEREL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 125 \$, à chacun des comités sociaux des édifices l'Esterel, étant les 10, 20 et 30, avenue Vermont, pour un montant total de 375 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12184, émis le 15 octobre 2018.

2018-802 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'accorder un soutien financier, au montant de 95 000 \$, aux
organismes mentionnés ci-dessous :

Budget 2018

Organisme	Montant
Association de ringuette de Pointe-Claire	13 000 \$
Association Hockey West Island	23 000 \$
Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Club de boulingrin de Pointe-Claire	6 000 \$
Club de curling de Pointe-Claire	4 050 \$
Les amis du vieux moulin	800 \$
Les chanteurs de Stewart Hall	350 \$
Poste de quartier 5	6 000 \$
West Island Lakers Basketball Association	2 000 \$
West Island Student Theater Association/WISTA	1 000 \$
TOTAL BUDGET 2018	58 200 \$

Budget 2019

Organisme	Montant
Centre de ressources communautaires	15 000 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	5 000 \$
Friends for Mental Health	3 000 \$
Nova Ouest-de-l'Île	1 500 \$
Voix éternelles	2 000 \$
West Island Citizen Advocacy	3 500 \$
WIAIH	7 700 \$
TOTAL BUDGET 2019	37 700 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12008, émis le 11 octobre 2018.

2018-803 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « AMCAL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'entériner le don fait à « Amcal » au montant de 120 \$ dans le cadre
du programme « Famille en premier »;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n°18-12186, émis le 16 octobre 2018.

2018-804 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – À L'ÉQUIPE « GARPUL »
DU « CLUB DE CURLING DE POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'accorder un soutien financier à l'équipe « Garpul » du
« Club de Curling de Pointe-Claire » pour un montant total de 1 000 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12166, émis le 15 octobre 2018.

2018-805 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – À L'ORGANISME
« CHEVALIERS DE COLOMB »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'accorder un soutien financier à l'organisme
« Chevaliers de Colomb » pour un montant de 500 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12227, émis le 21 octobre 2018.

2018-806 AUTORISATION – SOUTIEN FINANCIER – « LINDSAY PLACE
ALUMNI FOUNDATION »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'accorder un soutien financier à l'organisme « Lindsay Place Alumni
Foundation » pour un montant de 200 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12229, émis le 22 octobre 2018.

2018-807 ADOPTION – POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter la politique de sécurité informatique.

2018-808 ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU « GUIDE
RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA
CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) » POUR LES ANNÉES 2014
À 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif
aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans
le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution
du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce
guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre
des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du « Guide relatif aux
modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le
cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du
Québec (TECQ) » pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à
elle ;

QUE La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le
Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts
fonctionnaires, employés et mandataires, de toutes responsabilités
quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de
toutes sortes ayant comme fondement, une blessure infligée à une
personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou
la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant
directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen
de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la
« TECQ » pour les années 2014 à 2018 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au « Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) » de la programmation de travaux jointe à cette résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du « MAMOT » ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le « Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) » de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste que la programmation de travaux jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

2018-809 APPROBATION – PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2018 POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUTORISER LES OBJECTIFS 2018 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ

Le sujet relatif à l'approbation du Plan d'action municipal 2018 pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapée et l'autorisation pour les objectifs 2018 du Comité d'accessibilité, a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2018-810 AUTORISATION – CONGRÈS DES « PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DE L'INFORMATION »

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser madame Micheline Bélanger, planificatrice – Arts, culture et bibliothèques, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès des « Professionnels et professionnelles de l'information » qui aura lieu à Montréal du 12 au 14 novembre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ; et

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-20-313 (355 \$) et 02-702-20-361 (20 \$), tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12016, émis le 13 septembre 2018.

2018-811 AUTORISATION – SIGNER LA DEMANDE D'OCTROI DE DROIT SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT, REQUISE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION PERMANENTE DES BERGES (SEGMENT 42)

RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser monsieur Louis Paquette, architecte paysagiste – Service de l'ingénierie, à signer la demande d'octroi de droit sur le domaine hydrique de l'État, requise dans le cadre de la demande d'autorisation pour les travaux de stabilisation permanente des berges (segment 42).

2018-812 AUTORISATION – RENCONTRE ANNUELLE DE LA « FONDATION
DES MALADIES DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser madame Marie-Josée Thivierge, responsable du
programme RCR, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la rencontre
annuelle de la « Fondation des maladies du Québec » qui aura lieu à
Saint-Hyacinthe du 5 au 7 avril 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès,
conformément à la politique en vigueur ; et

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste
budgétaire 02-701-63-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier
n° 18-12197, émis le 22 octobre 2018.

2018-813 AUTORISATION – COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE « RECYC-QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser monsieur Erik Rolland, directeur – Travaux publics,
madame Geneviève Rocheleau, coordonnatrice – Espaces publics et
madame Connie Caron, superviseure – Gestion des matières
résiduelles, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la deuxième
journée du colloque sur la gestion des matières résiduelles de
«Recyc-Québec» et « Éco Entreprises Québec » le 8 novembre 2018
à Saint-Hyacinthe ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque,
conformément à la politique en vigueur ; et

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste
budgétaire 02-310-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier
n° 18-12014, émis le 25 octobre 2018.

2018-814 AUTORISATION – « DÎNER DU SOUVENIR » EN L'HONNEUR DE
NOS VÉTÉRANS, ORGANISÉ PAR LE « CLUB DE GOLF DE
BEACONSFIELD »

ATTENDU QUE le maire a été invité à participer au
« Dîner du souvenir » organisé par le « Club de Golf de Beaconsfield »
devant se tenir le 8 novembre 2018 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'autoriser monsieur le maire Belvedere à représenter la Ville de
Pointe-Claire au « Dîner du souvenir », en l'honneur de nos vétérans,
organisé par le « Club de Golf de Beaconsfield » devant se tenir le
8 novembre 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus lors de la
participation de monsieur le maire Belvedere lors de cette activité,
conformément à la politique en vigueur ; et

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste
budgétaire 02-111-00-311 (275 \$ soit un billet), tel qu'il appert du
certificat du trésorier n° 18-12154, émis le 10 octobre 2018.

2018-815 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE renouveler le contrat intervenu avec « PG Solutions Inc. » pour l'année 2019, pour la fourniture de services d'entretien et d'assistance technique de divers logiciels, pour un montant total de 153 204,19 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-28-551 et 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12002, émis le 12 octobre 2018.

2018-816 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – CONSULTANT SENIOR BILINGUE POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement De se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres DP170019, pour l'année 2019, avec la compagnie « Astérisme, relations publiques et communication » pour un montant total de 193 732,88 \$, taxes incluses, concernant des services professionnels de consultant senior bilingue ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 18-12150, émis le 10 octobre 2018.

2018-817 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement De se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres DP170015, pour l'année 2019 avec la compagnie « Documents traductions Inc. » pour un montant total de 220 752 \$, taxes incluses, concernant des services professionnels de traduction ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12267, émis le 26 octobre 2018.

2018-818 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET MISE À JOUR DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres PT160002, pour l'année 2019, au montant total de 144 256,37 \$, taxes incluses pour le diagnostic du réseau d'aqueduc à la compagnie « Simo Management Inc. » et pour un montant total de 6 795,02\$, taxes incluses pour la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel à la compagnie « Aqua Data Inc. ».

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-413-01-418, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12212 émis le 26 octobre 2018.

2018-819 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – ASSURANCES DE
DOMMAGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances de dommages
avec « BFL Canada Inc. », pour l'année 2019, pour un montant total
de 169 623 \$, taxes incluses, le tout en conformité à l'entente de
groupe avec les municipalités reconstituées de l'île de Montréal ;

D'autoriser le paiement pour l'année 2019, des primes pour lesquelles
les montants apparaissent dans le « bordereau de reconduction »,
identifié comme Annexe A et attaché comme pièce jointe au dossier
décisionnel 18-141-12245 ;

D'autoriser le paiement de la « quote-part » au fonds de garantie de
« l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) » pour un montant total
de 63 617 \$, taxes incluses ;

D'autoriser, en conséquent, « l'Union des Municipalités du Québec
(UMQ) » à confirmer le renouvellement des assurances de
dommages ;

D'autoriser ces dépenses aux postes budgétaires 02-195-00-441 et
02-195-00-955.

2018-820 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SEL TRAITÉ DE
DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour la fourniture et la livraison de sel traité de
déglacage des chaussées, en faveur de la compagnie
« Cargill Sel, sécurité routière », laquelle a présenté la plus basse
soumission conforme, au prix unitaire de 112,44 \$, taxes incluses, par
tonne métrique, pour un montant total de 775 667,34 \$, taxes incluses,
conformément aux documents de l'appel d'offres public préparé par la
Ville de Montréal, pour les années 2018 et 2019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12284, émis le 26 octobre 2018.

2018-821 OCTROI D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES,
OUTILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES POUR LES ANNÉES
2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour l'approvisionnement en pièces, outils et
équipements électriques, à la compagnie « Lumen division de Sonepar
Canada Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme,
pour un montant total de 180 000 \$, taxes incluses, pour deux (2)
années à compter du 6 novembre 2018, et ce jusqu'au
6 novembre 2020, avec trois (3) années en option, conformément aux
documents de l'appel d'offres EP180021 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-534, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12278, émis le 26 octobre 2018.

2018-822 OCTROI D'UN CONTRAT – MISE EN NORMES DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la mise aux normes du système de chronométrage du centre aquatique, à la compagnie « Dexstar Communications Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 51 784,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1857-18012 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12261, émis le 26 octobre 2018.

2018-823 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS OU IMPRÉVISIBLES, DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE SURFACE EN BÉTON ET DE PAVAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat, pour des travaux répétitifs ou imprévisibles, des travaux d'entretien et de réparation de surface de béton et de pavage, à la compagnie « Les terrassements Montréal Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 200 000 \$, taxes incluses, pour deux (2) années à compter du 6 novembre 2018, et ce jusqu'au 6 novembre 2020, avec trois (3) années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres EP180023 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538 et 03-920-17-051, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12271, émis le 25 octobre 2018.

2018-824 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ROUTIER DE LA VOIE DE SERVICE NORD DE L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, ENTRE LE BOULEVARD DES SOURCES ET L'AVENUE TECUMSEH

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la réalisation de travaux d'éclairage routier de la voie de service nord de l'autoroute Transcanadienne, entre le boulevard des Sources et l'avenue Tecumseh, à la compagnie « Induktion Groupe Conseil Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 17 476,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP1839-18053 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-11976, émis le 26 octobre 2018.

2018-825 OCTROI D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES, OUTILS ET ACCESSOIRES, SUR DEMANDE, POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat, pour l'approvisionnement en pièces, outils et accessoires, sur demande, à « Quincaillerie Notre Dame », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 180 000 \$, taxes incluses, pour deux (2) années à compter du 6 novembre 2018 jusqu'au 6 novembre 2020, avec trois (3) années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres EP180024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-538, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12275, émis le 26 octobre 2018.

2018-826 OCTROI D'UN CONTRAT – RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UNE GÉNÉRATRICE AUX TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat, pour le raccordement électrique d'une génératrice aux Travaux publics, à la compagnie « Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 119 108,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1860-18135 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-72-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12250, émis le 25 octobre 2018.

2018-827 OCTROI D'UN CONTRAT – MONTAGE, DÉMONTAGE, RÉPARATIONS, ACHAT D'ARTICLES CONNEXES ET EXÉCUTION DE TRAVAUX IMPRÉVISIBLES DES STRUCTURES MARINES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat, pour le montage, le démontage, les réparations, l'achat d'articles connexes et l'exécution de travaux imprévisibles des structures marines de la Ville de Pointe-Claire, à la compagnie « Polaru Marine Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 171 082,32 \$, taxes incluses, pour les années 2019, 2020 et 2021, avec deux (2) années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres LP180009 ;

D'imputer cette au poste budgétaire 02-701-50-522, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12164, émis le 22 octobre 2018.

2018-828 OCTROI D'UN CONTRAT – VENTILATION D'URGENCE DE LA SALLE THERMIQUE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la ventilation d'urgence de la salle thermique de l'aréna Bob-Birnie, à la compagnie « Ventilex Inc. », qui a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 167 788,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1856-18103 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-62-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12074, émis le 25 octobre 2018.

2018-829 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉHICULES CLÉ EN MAIN, POUR L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture et la livraison de véhicules « clé en main », pour l'année 2019 à la compagnie « Location Sauvageau Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 87 690,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180062 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-823-15-513, 02-823-20-513, 02-822-91-513 et 02-827-74-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12204, émis le 24 octobre 2018.

2018-830 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ÉLAGAGE SUR LES RIVES DU LAC SAINT-LOUIS ET EN BORDURE DES SENTIERS DANS LE PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat, pour les travaux d'abattage et d'élagage sur les rives du lac Saint-Louis et en bordure des sentiers dans le parc Terra-Cotta, pour l'automne 2018, à la compagnie « Services d'arbres Primeau Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 24 931,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP180058 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-71-571 et 02-701-75-572, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12226, émis le 24 octobre 2018.

2018-831 OCTROI D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES, OUTILS ET ACCESSOIRES, SUR DEMANDE, EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT, POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat, pour l'approvisionnement en pièces, outils et accessoires, sur demande, en mécanique du bâtiment, pour deux (2) années à compter du 6 novembre 2018 jusqu'au 6 novembre 2020, avec trois (3) années en option, à la compagnie « Motion Industries Canada Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme basée sur un scénario d'adjudication à taux unitaire, pour un montant total de 180 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres EP180020 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12273, émis le 26 octobre 2018.

2018-832 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX DE PLANAGE ET DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX SUR LA VOIE DE SERVICE NORD, ENTRE LES AVENUES TECUMSEH ET ELLINGHAM

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu avec la compagnie « Meloche Division de Sintra Inc. », relativement aux travaux de planage et de pose d'enrobé bitumineux sur la voie de service nord, entre les avenues Tecumseh et Ellingham, pour un montant total de 20 497,13 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 355 471,04 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-883, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12193, émis le 23 octobre 2018.

2018-833 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATIONS DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE AU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver quatre (4) modifications au contrat intervenu avec la compagnie « Le Groupe Nepveu Inc. », relativement aux travaux de réparations du terrain de balle-molle au parc Valois, pour un montant total de 10 426,73 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 487 176,32 \$, taxes incluses; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-32-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12201, émis le 23 octobre 2018.

2018-834 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver quatre (4) modifications au contrat intervenu avec la compagnie « Tessier Récréo-Parc Inc. », relativement à la construction d'un parc de planches à roulettes, pour un montant total de 8 864,58 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 674 950,02 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-874, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12210, émis le 23 octobre 2018.

2018-835 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CARTIER, ENTRE LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver trois (3) modifications au contrat intervenu avec la compagnie « Échelon Assurances », relativement à la reconstruction de l'avenue Cartier, entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'autoroute 20, pour un montant total de 131 140,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 1 609 508,93 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-02-854 et 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12265, émis le 25 octobre 2018.

2018-836 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE RODNEY ET DE L'AVENUE
VINCENNES, ENTRE LES AVENUES BELMONT ET
MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une (1) modification au contrat intervenu avec la
compagnie « Gérald Théorêt Inc. », relativement à la reconstruction de
l'avenue Rodney et de l'avenue Vincennes, entre les avenues Belmont
et Mount Pleasant, pour un montant total de 20 268,11 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
2 121 218, 37 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-52-875, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12253, émis le 24 octobre 2018.

2018-837 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION
DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE FROBISHER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver trois (3) modifications au contrat intervenu avec la
compagnie « Roxboro Excavation Inc. », relativement à la réparation
de la chaussée de l'avenue Frobisher, pour un montant total de
7 099,14 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie
faisant passer le montant total du contrat à la somme de 491 500,81 \$,
taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-853, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12259, émis le 24 octobre 2018.

2018-838 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS
L'AVENUE SEDGEFIELD, ENTRE L'AVENUE STILLVIEW ET
L'AVENUE ALSTON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver deux (2) modifications au contrat intervenu avec la
compagnie « Construction G-Nesis Inc. », relativement à la
reconstruction des services municipaux dans l'avenue Sedgefield,
entre l'avenue Stillview et l'avenue Alston, pour un montant total de
88 099,19 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
5 665 950,42 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-856, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12247, émis le 25 octobre 2018.

2018-839 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉALISATION DE FORAGES ET ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec la compagnie « Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure », relativement à la réalisation de forages et études géotechniques et environnementales sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 7 624,47 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 195 267,67 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-18-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12203, émis le 25 octobre 2018.

2018-840 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉPARATION DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE LES AVENUES MANFRED ET DELMAR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver quinze (15) modifications au contrat intervenu avec la compagnie « Roxboro Excavation Inc. », relativement à la réparation du boulevard Hymus, entre les avenues Manfred et Delmar, incluant l'ajout de bassins de rétention des eaux pluviales, pour un montant total de 16 073,90 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette compagnie faisant passer le montant total du contrat à la somme de 7 154 269,35 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-873, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 18-12243, émis le 22 octobre 2018.

2018-841 OCTROI – CONTRAT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS ET IMPRÉVISIBLES DE CÂBLAGES INFORMATIQUES

Le sujet relatif à l'octroi du contrat pour des travaux répétitifs et imprévisibles de câblages informatiques est reporté à une prochaine séance.

2018-842 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR
ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE « CLUB AQUATIQUE
DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de
Pointe-Claire et le « Club aquatique de Pointe-Claire Inc. »,
relativement à la subvention annuelle de la Ville et l'utilisation par le
Club, des installations et des équipements de la Ville, dans la mesure
où la version final dudit protocole d'entente est substantiellement
conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel
18-704-12146 ;

D'autoriser monsieur le maire Belvedere, ou en son absence, le maire
suppléant et le greffier ou, en son absence, l'assistante greffière, à
signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

DE confirmer la désignation des responsables municipaux suivants du
« Club aquatique de Pointe-Claire Inc. » sans droit de vote :

- Monsieur Mathieu Lapierre ou, en son absence, le conseil désigne
monsieur Gilles Girouard, comme substitut, en tant que secrétaire
du Club ;
- Monsieur David Webb, conseiller municipal, en tant que liaison et
observateur du conseil auprès du Club.

2018-843 APPROBATION – BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE ET « CIBLES À L'AIR POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et
« Cibles à l'air Pointe-Claire » ;

D'autoriser monsieur le maire Belvedere, ou en son absence, le maire
suppléant, et le greffier, ou en son absence, l'assistante greffière, à
signer ledit bail au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2018-844 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – FOURNITURE DE
SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME POUR
L'ANNÉE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture
de services professionnels de graphisme pour l'année 2019, d'utiliser
le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article
573.1.0.1 de la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système
dit « appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section «Description » du dossier décisionnel
18-150-12129.

2018-845 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION –
APPROVISIONNEMENT DE PIÈCES POUR VÉHICULES LÉGERS
ET LOURDS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE choisir, en ce qui concerne l'octroi d'un contrat relatif à
l'approvisionnement de pièces pour véhicules légers et lourds,
d'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à
l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les Citées et Villes du Québec (système
dit « appel d'offres- qualité à une enveloppe incluant le prix ») ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le
cadre de l'appel d'offres devant être lancé à cet effet, tels que ceux-ci
apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel
18-322-12095.

2018-846 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour
le mois de septembre 2018, telle que présentée par
monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est
déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2018-847 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 NOVEMBRE 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le 6 novembre 2018, telle que signée par
monsieur Robert F. Weemaes, directeur général.

2018-848 AUTORISATION – « ANNUAL MESS DINNER » ORGANISÉ PAR
« RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'autoriser monsieur le maire Belvedere ainsi que monsieur le
conseiller Cowan, à représenter la Ville de Pointe-Claire au
« MESS Dinner » organisé par le « Régiment Royal de Montréal » qui
aura lieu le 9 novembre 2018 à Montréal ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par monsieur le
maire Belvedere et monsieur le Conseiller Cowan, conformément à la
politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 18-12303, émis le 2 novembre 2018.

2018-849 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 28 heures.

John Belvedere, Maire

Danielle Gutierrez, Assistante greffière